

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/106 : Approbation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) unifié de l'école
(Nom C.L. 8.1)

Vu la circulaire ministérielle du 8 juin 2023, relative au PPMS

Considérant la nécessité de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) unifié,

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le PPMS est un document opérationnel qui cartographie l'ensemble des risques auxquels un établissement scolaire peut être potentiellement confronté, et qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'établissement dès lors que survient un événement majeur en attendant les secours.

Le PPMS unifié est constitué par un PPMS risques majeurs et un PPMS attentats-intrusion.

Ce document, élaboré en concertation avec les services de la DSDEN et le directeur d'école, doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) unifié de l'école de Peisey-Nancroix,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente,

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

